



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1992/53/Corr.1
10 mars 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-huitième session
Point 21 de l'ordre du jour

ELABORATION D'UNE DECLARATION SUR LE DROIT ET LA RESPONSABILITE
DES INDIVIDUS, DES GROUPES ET DES ORGANES DE LA SOCIETE
DE PROMOUVOIR ET DE PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME
ET LES LIBERTES FONDAMENTALES UNIVERSELLEMENT RECONNUS

Rapport du Groupe de travail

Président-Rapporteur : M. Ronald A. Walker (Australie)

Rectificatif

Page 18, paragraphe 98

1. Ajouter à la fin de la troisième ligne les mots "et en séance plénière" après les mots "groupe de rédaction officieux".
2. Les deux dernières phrases de ce paragraphe doivent se lire comme suit :

"Elle a ajouté que tous les éléments contenus dans la première phrase étaient liés à la question non résolue de la deuxième. Elle a donc insisté pour que la première phrase soit placée entre crochets dans le texte adopté en première lecture".